

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE MARCHÉ AUX PUCES DU 8 MAI 2018 A MOLLSHEIM
Organisé par le Lions Club Molsheim Vallée de la Bruche

Le marché se déroulera : Rue de Strasbourg, Place de l'hôtel de ville, Rue de Saverne,
Rue du Maréchal Foch, Rue Saint Georges, Place de la Liberté.

REGLEMENT INTERIEUR :

Toute inscription non accompagnée de son bulletin d'inscription, du règlement et de la photocopie de la carte d'identité ne sera pas prise en considération. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.

La mise en place des exposants se fera de 5 heures 30 à 7 heures 30. Les emplacements sont limités.

Les emplacements doivent être libérés à 18 heures dans un parfait état de propreté.

Votre emplacement vous sera attribué à votre arrivée par les placiers. Les choix de l'organisateur s'imposent aux exposants.

Il ne sera pas fait de réservation sauf pour les riverains inscrits qui pourront débiter devant chez eux s'ils en font la demande.

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer certaines places à sa convenance et suivant la nature du stand.

Il sera interdit de vendre des articles et produits dangereux (armes blanches, armes à feu, etc...) ou en infraction à la législation.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou aux personnes ou dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement, le LIONS CLUB est seul juge pour prendre toutes dispositions et les exposants déclarent se soumettre aux décisions du Lions Club.

L'exposant atteste être en conformité sur la législation réglementant pareille manifestation et décharge l'organisateur de toute éventuelle responsabilité à ce sujet.

Il ne vous sera pas fait de courrier de confirmation. Ce bulletin d'inscription tient lieu d'inscription, il est à retourner avant le 28 AVRIL 2018.

En tant que participant aux Marché aux Pucés, votre nom sera inscrit dans le livre de police pour cette manifestation du 8 mai 2018

AVERTISSEMENT : Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à de telles manifestations, vous vous livrez clandestinement à une activité de BROCANTEUR ou d'ANTIQUAIRE. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi et vous risquez en outre une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale. Si les objets mis en vente se révèlent être des objets volés, vous encourez les sanctions de l'article 321-1 et suivants du Nouveau Code Pénal.

Je Soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse : C.P : Ville :

Tél : N° pièce identité

Email :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci dessus et règle à l'ordre du **Lions Club**
Le montant de : **13€** pour **5** mètres **ou 26€** pour **10** mètres **ou 39€** pour **15** mètres **ou 52€** pour **20** mètres pour la mise à disposition d'un emplacement

Date :2018

Signature obligatoire :

Ce bulletin d'inscription, est à retourner à l'adresse suivante :

Lions Club
M René ECK
20 A rue du Gal Leclerc 67120 Molsheim

Renseignements
06 07 96 28 98
rene@eck.fr